

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 2 - Architecte



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Fanny Paquette

<https://www.cadre21.org/membres/bb1738b6013545b3cbe2a5cc>

Date d'obtention : 2020-11-20 17:22:08

## Preuve et attestation de développement professionnel

### Sexto 2 - Architecte

#### Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- 1- Rassurer et soutenir le jeune. Lui expliquer les étapes à venir et qu'il fera partie du processus.
- 2- évaluer l'incident à l'aide de la grille d'évaluation de la trousse de manière réconfortante et sans poser de jugements. Décrire et évaluer dans quel contexte les événements se sont déroulés, quelle est la nature des gestes posés et des images partagées, quelles sont les intentions derrière ce partage et quelle est l'étendue de la propagation du partage. (amorce-nature-intentions-étendue) Procéder à la saisie d'appareils électroniques s'il y a lieu.
- 3- évaluer si l'incident est de nature criminelle ou malveillante, si tel est le cas, communiquer avec le service de police.
- 4- vérifier l'information; vérifier s'il y a d'autres jeunes d'impliquer. S'il y a lieu, rencontrer seul à seul chacun d'eux et remplir une grille pour chacun. Insister sur l'importance de la vie privée et demander de ne pas parler de l'incident avec d'autres personnes. Procéder à la saisie d'appareils électroniques s'il y a lieu.
- 5- parler au jeune instigateur (étape 1-3)
- 6- communiquer avec le service de police et avec tous les parents afin de les informer de l'application du protocole Sexto en cours.

#### Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- Chaque cas est unique. Il faut prendre le temps de suivre toutes les étapes du protocole. Les particularités des cas déterminent le chemin à suivre.
- Toujours d'assurer de limiter au maximum le partage des images.
- L'importance de la collaboration avec le service de police aux différentes étapes, selon la situation. C'est un travail de partenariat.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Agir assez rapidement afin de veiller à ce que les images ne soient plus diffuser. La coordination des rencontres des jeunes lorsque plusieurs jeunes sont impliqués. Aujourd'hui, les jeunes sont en constante communication les uns avec les autres; il sera sans doute difficile et délicat de les limiter en ce sens. Aussi, la saisie des appareils en cause sera sans doute contestée par certains ce qui entrainera une lourdeur et une escalade d'interventions.